



ONEMA

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques est l'organisme technique de référence sur la connaissance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques.

Ses missions :

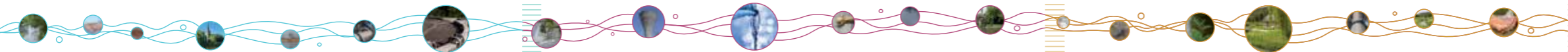
- **développer** les savoirs sur l'eau et les milieux aquatiques
- **contrôler** les usages (police de l'eau)
- **diffuser les connaissances** et **informer** (sur les ressources en eau, les milieux aquatiques et leurs usages)
- **agir** avec les acteurs locaux (agences de l'eau, collectivités locales, services déconcentrés de l'État...).

www.onema.fr

L'Onema pilote le système d'information sur l'eau, base de données sur les cours d'eau et plans d'eau, les eaux littorales et les eaux souterraines, accessible sur www.eaufrance.fr.

Au service de l'action publique, il répond à une double obligation :

- **diffuser** l'information environnementale publique
- **rendre compte** aux autorités nationales et à la Commission européenne des avancées de notre politique de l'eau.



Qui peut vous aider ?

Les DDT(M) des partenaires essentiels !

Les directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT(M)) jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement et la vie de l'Observatoire et dans l'accompagnement des collectivités.

Elles sont leur interlocuteur privilégié pour :

- **créer ou mettre à jour la fiche descriptive** de leurs services (périmètre, missions, mode de gestion, etc.)
- **gérer leur compte d'authentification** (accès par identifiant et son mot de passe) permettant ainsi de rentrer des données dans l'Observatoire
- **Les assister** à la saisie de leurs données
- **Vérifier et valider** les données saisies.

Partenaires d'Avenir - Onema. Délégation information et communication - 2012

Vous et l'Observatoire des services d'eau et d'assainissement

L'Observatoire vous permet de :

Piloter vos services d'eau et d'assainissement ; vous pouvez :

- **calculer** de façon fiable vos **indicateurs**
- **comparer** votre **performance** avec celle d'autres services de votre choix
- **suivre l'évolution annuelle** de vos **indicateurs**
- **produire** votre **rapport annuel** sur le prix et la qualité des services (RPQS)

Informers les habitants de vos collectivités en toute transparence sur le prix et la qualité du service en :

- **publiant** vos **données annuelles** sur www.services.eaufrance.fr
- **mettant en ligne** votre RPQS.

Qu'est-ce que l'Observatoire ?

24 100 collectivités, soit 18 700 communes et 5 400 établissements publics de coopération intercommunale sont responsables de la gestion de plus de 14 000 services d'eau et 21 000 services d'assainissement collectif et non collectif en France.



L'Observatoire, c'est :

- la 1^{ère} **base de données nationale** alimentée par les collectivités concernant le prix et la performance des services
- **un outil** pour les collectivités : **pilotage** de leurs **services**, **suivi** de leur **évolution** d'une année sur l'autre, **comparaison** de leurs **performances** avec d'autres services.
- un **site web** d'information **pour les usagers et les citoyens** sur le **prix** et la **qualité de leurs services** : www.services.eaufrance.fr
- à terme **un panorama complet** de la situation française, sous la forme de **rapports annuels**.



Comment saisir vos données ?

1 Vous connecter sur : www.services.eaufrance.fr

ETAPE 1 > accéder au site

- Cliquez sur **Espace Perso** puis **Connexion**
- Saisissez vos **identifiant** et **mot de passe**.



Si vous n'avez pas reçu ou si vous avez perdu ces informations, cliquez sur « **réinitialiser un mot de passe** » sous la rubrique : « **mot de passe oublié ou non reçu** ».

En cas de difficulté contactez votre direction départementale des territoires (et de la mer) (DDT(M)) qui assure l'animation locale de l'Observatoire.

ETAPE 2 > accéder à votre espace de saisie

Une fois connecté et authentifié, vous accédez à la page de présentation de vos indicateurs. Par défaut, vos données sont « **en attente de saisie** ».

A retenir

Tous les services d'eau, d'assainissement collectif et non collectif, quelle que soit leur taille et leurs missions, doivent produire leurs indicateurs de performance : le site www.services.eaufrance.fr vous aide dans cette démarche.

2 Saisir vos données

ETAPE 1 > choisir votre année de saisie



ETAPE 2 > saisir un commentaire général

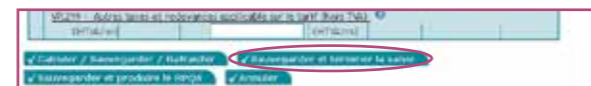


⚠ Cette étape est facultative

ETAPE 3 > démarrer la saisie



ETAPE 4 > achever la saisie



A l'issue de cette étape, vos données sont « **en cours de saisie** ». Vous pouvez reprendre la saisie, à tout moment, à n'importe quelle étape.

3 Publier vos données

ETAPE 1 > soumettre vos données à vérification

Avant de publier vos données, vous devez les faire vérifier par votre DDT(M) : vos données sont « **en attente de vérification** »



Votre DDT(M) vous informe alors par **deux courriels successifs** de :

- 1 - la vérification de vos données (données « **en cours de vérification** »)
- 2 - l'achèvement de cette vérification (données « **vérifiées** »)

ETAPE 2 > modifier ou publier vos données

- 1 - **modifier vos données** (retour à l'étape 3 de la saisie des données)
- 2 - **publier** vos données

⚠ Si aucune erreur n'est détectée par votre DDT(M), vos données seront, par défaut, **publiées** : vous pouvez annuler cette option « **publication automatique** » avant de débiter ou reprendre votre saisie.

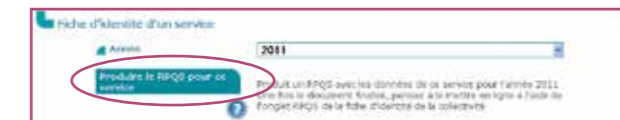
⚠ Enfin, vous avez à tout moment droit à l'erreur et pouvez dépublier pour les modifier. Vous retournez à l'étape 3 de la saisie des données.



4 Produire et mettre en ligne votre rapport sur le prix et la qualité du service

ETAPE 1 > produire votre RPQS

Vous pouvez produire à tout moment votre RPQS à partir du modèle proposé par le site Services



- Il contient toutes les données saisies par vos soins sur le site : www.services.eaufrance.fr
- Il est conforme à la réglementation du 2 mai 2007
- Il est modifiable à volonté

ETAPE 2 > mettre en ligne votre RPQS

Dès que vous l'avez fait adopter par votre assemblée délibérante vous pouvez mettre en ligne votre RPQS⁽¹⁾

- soit en le téléchargeant,
- soit en référençant la page internet d'accès à votre document.



⁽¹⁾ Cette action est possible y compris pour un rapport produit indépendamment du site Services.